EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **28 septembre 2007**

AUJOURD'HUI **vingt huit septembre deux mille sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Georges FAURE, Roger GIRARD, Catherine GUELON-NEYRIAL, Patricia GUILHOT, Danièle GUILLAUME, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Franck ROLLE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Odile VIGNAL, Yves CARROY, Jean-Yves FAFOURNOUX, Michel FANGET, Eric SEVRE**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Nicole DUMAS, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

CHEQUE PREMIERE LICENCE - ASSOCIATIONS SPORTIVES

Rapporteur : Madame Christine DULAC-ROUGERIE

Dans le cadre de la démarche de démocratie de proximité engagée par la Ville en 2006 sur la thématique du sport, la Municipalité a pris l'engagement d'accorder une aide financière à la première licence.

Une concertation avec les clubs sportifs a été conduite en mai et juin 2006 lors de la répartition annuelle des installations sportives afin de déterminer les meilleures conditions d'attribution de cette aide.

L'aide sera mise en place à la rentrée scolaire 2007-2008 sous la forme d'un chèque licence d'un montant de 20 €. Les bénéficiaires seront les membres des familles résidant sur le territoire de la commune et souhaitant pratiquer pour la première fois un sport dans un club clermontois. Il n'y a pas de limite d'âge.

Une charte d'utilisation sera signée avec chaque association participant à l'opération Chèque 1ère licence.

Le chèque est mis à disposition des familles dans les points d'accueil municipaux. Il est également distribué par les ETAPS dans les écoles.

Une déclaration sur l'honneur est signée au dos du chèque par le bénéficiaire. Le club signataire de la charte remet un bordereau récapitulatif accompagné des chèques à la Direction des Sports et de la Logistique, ainsi que la photocopie de chaque licence accordée, au plus tard le 15 décembre 2007. La subvention correspondante lui sera alors versée.

Un crédit de 25 000 € a été inscrit au budget 2007.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'approuver ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire à les mettre en œuvre.

CHARTE DES CLUBS ADHÉRENTS AU « CHEQUE 1ERE LICENCE »

Cette charte concerne toutes les associations sportives (loi de 1901) dont le siège social est établi statutairement sur le territoire de la commune de Clermont-Ferrand.

Elle a pour fonction de définir les droits et les devoirs entre la Ville de Clermont-Ferrand d'une part et les associations adhérentes à l'opération « Chèque 1ère Licence ».

L'opération Chèque 1ère Licence a pour objectif de favoriser la pratique sportive en club. Elle consiste en une aide financière de 20 € à déduire de l'inscription en club et destinée à couvrir le prix de la licence. Elle concerne les personnes domiciliées à Clermont-Ferrand, qui n'ont jamais pris de licence auprès d'un club sportif affilié à une fédération. Les licences scolaires ne rentrent pas dans ce dispositif.

Lors de mon adhésion à l'opération « Chèque 1ère Licence », je m'engage à :

- Adresser la présente charte signée du Président du Club Clermontois
- Etablir une licence pour l'adhérent utilisateur du chèque
- Vérifier que l'engagement sur l'honneur du nouveau licencié soit signé
- Vérifier que son adresse de résidence soit sur le territoire communal de Clermont-Ferrand
- Valider le chèque avec le tampon et la signature d'un représentant du club
- Adresser la copie de la licence et le chèque joint avant le 15 décembre à la Direction des Sports – 121 avenue de la Libération 63000 Clermont-Ferrand ou par mail à contact@ville-clermont-ferrand.fr

La Ville s'engage à :

- Remettre des formules de chèque aux futurs bénéficiaires par le canal des clubs, des forums, de son réseau d'accueil et de ses services, les éducateurs territoriaux ou lors des manifestations sportives.
- Accorder une subvention pour un montant de 20 € par chèque licence validée et par les clubs adhérents à la présente charte.
- Créditer sur le budget, au plus tard le 31 décembre de l'année comptable en cours la somme totale correspondante.

Le club adhérent à la charte 1ère Licence déclare :

- Je déclare adhérer à la charte « 1ère Licence »
- Le siège social de mon association est déclaré sur le territoire de la Commune de Clermont-Ferrand
- Je m'engage à respecter règlement du chèque 1ère Licence
- Je sollicite pour la saison 2007-2008 le remboursement de ……. chèques licences pour ……... Licences pour un total de …… euros.

Je soussigné(e),
Président(e) du Club
Siège social – adresse :

A Clermont-Ferrand, le

Signature précédée
de « Bon pour accord »

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 8 octobre 2007
Le Maire,
Pour le Maire, l'Adjointe,

Christine DULAC-ROUGERIE